

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle polyvalente à Plourivo le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

*ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BRIS Chantal (suppléante) ; LE CALVEZ Michel ; LE DU Pascal (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.*

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GAREL Pierre-Marie à CONNAN Guy ; KERHERVÉ Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE BLEVENNEC Gilbert à GUILLOU Claudine ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE MARREC François ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PIRIOU Claude à GUILLOU Rémy ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LEYOUR Pascal ; PAGNY Gilles ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	55
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>69</b>
Absents	19

DEL2024-06-168

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CÔTES D'ARMOR DESTINATION « TOUT VIVRE EN CÔTES D'ARMOR »

L'agglomération est engagée depuis 2018 aux côtés de l'agence d'attractivité départementale « Côtes d'Armor Destination » par le biais d'une convention intitulée « Tout vivre en Côtes d'Armor », afin de participer au développement de l'attractivité des Côtes d'Armor.

Renouvelée une fois en 2021 pour trois ans, cette convention est arrivée à son terme en 2023 et l'ensemble des partenaires signataires du dispositif « Tout vivre en côtes d'Armor » a souhaité reconduire les actions de communication et de promotion sur une période de 3 ans (2024-2026).

Les objectifs de cette campagne d'attractivité sont les suivants :

- Renforcer de la notoriété des Côtes d'Armor
- Attirer de nouveaux talents
- Séduire les professionnels de la santé

Pour ce faire, l'agglomération souhaite, dans le cadre de la convention, confier les missions suivantes à Côtes d'Armor Destination :

- L'animation des réseaux des partenaires publics et privés ;
- La gestion des relations avec les prestataires (cabinet de communication...);
- La mise en œuvre et le suivi des actions de promotion ;
- Le suivi et le reporting des résultats de la mission, la formalisation des bilans ;
- La gestion financière globale du Projet.

Cette campagne d'attractivité est à destination des entreprises en recherche de nouvelles compétences et qui recrutent, des collectivités souhaitant accueillir des familles, des costarmoricains pour améliorer leur accès aux soins

Au terme de la convention, l'agence fournit à l'agglomération un rapport synthétisant le bilan des actions menées sur la durée du partenariat.

Afin de mener à bien les actions, l'agglomération s'engage à verser annuellement une participation financière d'un montant de 6 000 €, soit 18 000 € pour 3 ans.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le montant de la participation annuelle de 6 000 € ;
- S'engage sur trois ans 2024-2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé CHEVALIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hervé CHEVALIER'.